



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 101 de l'ordre du jour provisoire**

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième
session extraordinaire**

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut pendant la période allant de janvier à décembre 2015 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2016 et 2017.

À la soixante-sixième session du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, tenue à New York du 29 juin au 1^{er} juillet 2016, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport, pour soumission à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a salué les améliorations quantifiables que l'Institut a réalisées sur la quasi-totalité des défis auxquels il a été confronté en 2015. Dans le même temps, il a souligné la nécessité d'assurer la viabilité opérationnelle de l'Institut et son indépendance, réitérant sa recommandation précédente d'augmenter de façon soutenue la dotation en ressources financières de l'Institut dans le but de financer le cadre institutionnel nécessaire pour la conception, la gestion, la mise en œuvre, l'établissement de rapports et l'évaluation des activités de projet conformément aux règles et aux procédures des Nations Unies. À cet égard, le Conseil a réitéré ses recommandations figurant aux paragraphes 39 et 44 du document A/70/186, portant sur l'augmentation du montant de la subvention pour couvrir les dépenses afférentes à l'ensemble des 5 postes du personnel institutionnel.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 août 2016).

** A/71/150.



Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut pendant la période allant de janvier à décembre 2015 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2016 et 2017

Résumé

Le présent rapport fait le point sur les activités et la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) de janvier à décembre 2015, le programme de travail et le plan financier pour 2016 en cours, et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2017. Il a été établi conformément à la résolution 39/148H de l'Assemblée générale, invitant le Directeur de l'UNIDIR à lui présenter chaque année un rapport d'activités. Le présent rapport rend compte des résultats de l'Institut durant la période considérée et de sa situation actuelle sur les plans institutionnel et financier.

L'UNIDIR a pour mission de produire des connaissances et de les exploiter pour améliorer les politiques, les programmes et les pratiques en matière de désarmement et de sécurité. Il remplit cette mission à travers 4 programmes de recherche : Armes de destruction massive, Armes classiques, Questions nouvelles liées à la sécurité, Sécurité et société, ainsi qu'à travers le soutien qu'il apporte à la communauté du désarmement. À un moment où le mécanisme multilatéral de désarmement peine à produire des résultats, l'UNIDIR continue de s'acquitter de son mandat au service des États Membres, en comblant l'important créneau de l'analyse fondée sur des données factuelles, d'idées fraîches sur les questions émergentes et des perspectives nouvelles.

L'année 2015 a marqué le trente-cinquième anniversaire de l'Institut. Les États Membres ont eu l'occasion non seulement de réfléchir à des questions telles que les contributions, les réalisations et la valeur ajoutée de l'Institut, mais aussi de s'assurer que ses travaux reposent sur une base financière plus solide, résiliente et durable, après l'adoption par consensus de la résolution 70/69 concernant l'Institut.

L'année 2015 aura été aussi une année de transition et de stabilisation pour l'UNIDIR. Certes, la survie de l'Institut a été mise en cause en début d'année, mais la situation s'est stabilisée en fin d'année, une fois que les difficultés administratives et financières les plus urgentes ont été levées.

L'amélioration de la mobilisation des ressources a été un élément clef des efforts de stabilisation de l'Institut. Ces efforts ont porté leurs fruits en dépit du contexte difficile marqué par des compressions budgétaires chez nombre de contributeurs. L'application pleine et cohérente du recouvrement des coûts a été également un facteur important de la stabilisation financière de l'Institut.

Si 2015 a été une année de transition et de stabilisation, en 2016, l'Institut a entrepris de réaliser sa vision d'une institution plus solide et plus viable. Cela implique un modèle de fonctionnement plus anticipatif et un avenir plus sûr pour l'Institut qui lui permettront de résoudre ses problèmes administratifs et d'accorder une plus grande autonomie à la direction et au personnel pour planifier de façon plus stratégique l'orientation de l'Institut. L'objectif est de parachever la redynamisation de l'Institut avant la fin de l'année 2017. Dans le même temps, pour qu'il puisse renforcer sa résilience, l'Institut doit renouer avec son développement. Après des années de réductions successives des effectifs, ce qui subsiste des ressources institutionnelles de l'UNIDIR ne suffit pas pour produire une activité substantielle au niveau souhaité.

I. Introduction

1. Au cours des 36 dernières années, l'Institut s'est forgé une réputation internationale dans l'innovation et la résolution de problèmes. À un moment où le mécanisme multilatéral de désarmement peine à produire des résultats, l'UNIDIR continue de s'acquitter de son mandat, en comblant un créneau essentiel à travers la stimulation de la réflexion autour de l'analyse fondée sur des données factuelles, des idées fraîches sur les questions émergentes et des perspectives nouvelles, et en jouant le rôle de pivot et de facilitateur dans les questions multilatérales liées au désarmement. En bref, l'UNIDIR produit des connaissances et les exploite pour améliorer les politiques, les programmes et les pratiques en matière de désarmement et de sécurité.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités et la situation financière de l'UNIDIR de janvier à décembre 2015, sur le programme de travail en cours et les recettes et les dépenses pour 2016, ainsi que sur les projets de programme de travail et de prévisions pour l'exercice 2017.

II. Environnement stratégique actuel en matière de sécurité, de contrôle des armes et du désarmement

3. La période actuelle se caractérise par des incertitudes géopolitiques majeures. De nouvelles puissances régionales et mondiales émergent pendant que d'autres puissances déjà établies cherchent à se maintenir au premier rang. Cette situation crée des difficultés particulières, à la fois pour définir les priorités de l'action collective dans le cadre du désarmement et, plus largement, de la sécurité internationale, et pour la stabilité et la pérennité du système multilatéral dans son ensemble. Elle accroît également le risque de courses mondiale et régionale à l'armement étant donné que les États dotés d'armes nucléaires modernisent leurs arsenaux et d'autres cherchent à développer de nouvelles capacités – missiles hypersoniques, opérations cybernétiques, drones et armes de plus en plus autonomes – qui pourraient exacerber l'instabilité stratégique.

4. La communauté internationale est confrontée à des problèmes de sécurité complexes et liés qui impliquent souvent des acteurs non étatiques, parfois dans des contextes qui vont de l'activité criminelle au terrorisme en passant par les conflits intra-étatiques et internationaux. Il s'agit par exemple du trafic d'armes légères et de petit calibre ou de matières fissiles illicites, de l'utilisation généralisée des engins explosifs improvisés et des cyberattaques sur des infrastructures essentielles. Des réponses efficaces au désarmement dans de tels contextes peuvent dépendre tout autant de la réalisation du développement durable, de la réduction des niveaux élevés de corruption et d'inégalité, d'une meilleure application de la loi et de la justice, la prévention des situations d'État en déliquescence et en s'attaquant à d'autres causes profondes aux niveaux local, national et régional, que d'accords de désarmement ou de maîtrise des armements.

5. Il faudrait par conséquent mutualiser les efforts de désarmement et de maîtrise des armements sous forme d'éléments d'une boîte à outils devant servir à améliorer la stabilité stratégique et à promouvoir la cause d'un monde plus sûr, plus juste et plus pacifique. C'est pourquoi il est essentiel de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement des Nations Unies et de moderniser son

approche pour permettre des progrès réels « vers une sécurité accrue pour tous les États et vers le développement économique et social de tous les peuples », pour reprendre les termes du Statut de l'Institut. Conformément aux termes de son mandat, l'UNIDIR s'est engagé à appuyer ces efforts dans plusieurs domaines d'action.

6. À cet égard, l'Institut à arrimer son programme de recherche au Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris aux Objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). En sa qualité de membre de la famille des Nations Unies, l'UNIDIR est attaché à la mise en œuvre des Objectifs. Pour ce faire, il intègre une dimension du développement¹ dans ses outils de conception de projet et entreprend des activités liées de manière explicite aux Objectifs, à l'exemple du projet sur les répercussions de la force explosive.

7. Première étape dans la mise en œuvre opérationnelle des composantes de son programme de travail de fond redynamisé, l'UNIDIR a entamé au début de l'année 2016 une collaboration avec un certain nombre de parties prenantes externes dans le cadre de consultations autour de son programme de recherche et de son orientation future dans le but d'assurer à l'Institut pertinence et pérennité dans un contexte géopolitique en rapide mutation et pour qu'il puisse mieux comprendre ce que la communauté du désarmement pourrait attendre de lui, dans les années à venir, en sa qualité de chef de file et de facilitateur de la réflexion sur les questions de désarmement.

8. Il ressort des consultations que le programme de recherche de l'Institut répond aux besoins et aux attentes exprimées par ses parties prenantes, tout en sachant que les acteurs externes ont leurs propres préférences. Le mandat confié à l'UNIDIR en 1984 était prospectif et suffisamment vaste pour lui permettre à la fois d'intervenir sur les questions nouvelles liées à la sécurité (et les liens avec le développement économique et social) et de se réfléchir, de façon novatrice, aux aspects traditionnels du désarmement. Ainsi, la capacité de l'Institut à entreprendre de nouvelles activités ou à élargir celles en cours n'est limitée que par les fonds alloués à cet effet.

III. Programme de travail

A. Informations sur la performance pour 2015 : situation des projets achevés ou en cours

9. Année du trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR, 2015 aura été une année de transition et de stabilisation pour l'Institut. La transition vers le système Umoja a révélé la nécessité d'intégrer pleinement l'UNIDIR dans les pratiques administratives et financières de l'Organisation. Cette attention soutenue a permis de résoudre de nombreux problèmes en souffrance. Les informations présentées ci-dessous sont basées sur les réalisations réelles de la période de janvier à décembre 2015, dont un certain nombre d'activités se poursuivent en 2016.

¹ De plus amples informations sur la façon dont l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) rattache ses activités aux questions de développement sont disponibles sur le site : www.unidir.org/about/the-institute/development.

10. Dans le même temps, l'UNIDIR a pu élargir son programme de travail de fond et diversifier ses sources de financement. Le nombre de donateurs est passé de 20 en 2014 à 31 en 2015, et, pour la première fois depuis de nombreuses années, une importante fondation privée figure parmi les principaux donateurs (engagements de 100 000 dollars ou plus) et les contributions volontaires totales pour 2015 sont dans le même ordre de grandeur que les niveaux des années précédentes.

11. Le travail de fond de l'UNIDIR compte toujours 4 programmes de recherche : Armes de destruction massive, Armes classiques, Questions nouvelles liées à la sécurité et Sécurité et Société.

12. En 2015, l'UNIDIR a réalisé 22 projets, tenu 34 conférences et séminaires² et produit 21 publications. Le personnel de l'Institut a également pris part à de nombreuses conférences et événements internationaux organisés par des organisations partenaires ou en coopération avec elles. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le personnel de l'UNIDIR a été invité à faire des exposés lors d'événements organisés en Afrique du Sud, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, au Kenya, au Mexique, au Sultanat d'Oman et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, entre autres.

13. Les projets et les activités menés au cours de la période considérée sont mentionnés dans le présent document et des informations détaillées sur les projets et les produits sont disponibles sur le site Internet de l'Institut (www.unidir.org).

1. Armes de destruction massive

14. Le Statut de l'UNIDIR accorde une place de choix aux actions visant à éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. La longue impasse de la Conférence du désarmement, l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 à produire des résultats tangibles, et la place centrale que les armes nucléaires continuent d'occuper dans certaines doctrines de sécurité nationale confirment la pertinence des activités de l'UNIDIR en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires.

a) Incidences humanitaires des armes nucléaires, « l'initiative humanitaire et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires »

15. Au cours de la troisième phase du projet pluriannuel, achevé en juin 2015, l'Institut a produit 5 documents d'information thématiques pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en 2015. L'UNIDIR a également poursuivi sa collaboration avec l'International Law and Policy Institute qui a donné lieu à une publication conjointe d'observations sur les thèmes très actuels du désarmement nucléaire sur un site de discussion de mesures efficaces de désarmement nucléaire.³

² Un bon nombre de ces réunions étaient des événements uniques qui ne font pas partie d'un grand projet de recherche. Ainsi, l'ensemble des activités en 2015 comprend des projets énumérés dans la présente section et à la section B.5.

³ Accessible à l'adresse <http://unidir.ilpi.org>.

b) Incidences humanitaires des armes nucléaires, « mesures efficaces et discours humanitaire sur le désarmement nucléaire »

16. Dans le cadre de la quatrième phase du projet, qui se poursuit en 2016, l'Institut a entrepris une analyse critique des nouvelles idées de mesures efficaces qui occupent aujourd'hui une place de choix dans le discours politique en vue d'évaluer objectivement les forces et les faiblesses. L'analyse a fait l'objet, au début de l'année 2016, d'une publication conjointe avec l'International Law and Policy Institute, intitulée « *A prohibition on nuclear weapons: a guide to the issues* ».

c) Appui au Groupe d'experts gouvernementaux

17. En sa qualité d'expert-conseil, l'Institut a apporté un appui au Groupe d'experts gouvernementaux chargé, non pas de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, mais de faire des recommandations sur des aspects susceptibles d'y contribuer (traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles), créé par le Secrétaire général conformément à la résolution 67/53 de l'Assemblée générale. L'Institut a participé aux quatre sessions du Groupe, tenues en 2014 et 2015, et a fourni des notes de synthèse et des avis en réponse à la demande formulée par le président à cet effet. (pour le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, voir A/70/81).

d) Aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

18. En 2015 et 2016, l'Institut a organisé une série de séminaires pour étudier des questions techniques clés identifiées dans le cadre des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux (voir paragraphe 17 ci-dessus). L'objectif visé était d'aider tous les participants aux délibérations sur le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles à se pencher sur les problèmes qui se posent, explorer les solutions techniques qui existent ou qui doivent être mises au point, maintenir la dynamique constructive initiée par les travaux du Groupe et apporter une contribution concrète à la résolution des questions en suspens dans les négociations futures.

e) Documentation de référence préparée pour le Bureau des affaires de désarmement

19. Pour réaliser les objectifs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (voir NPT/CONF.1995/32 (Partie I), annexe), l'UNIDIR a rédigé un document d'information sur la mise en œuvre de cette résolution, à la demande du Bureau des affaires de désarmement, en prélude à la Conférence d'examen de 2015.

f) Séminaires à l'appui du quatre-vingt-dixième anniversaire du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques

20. 2015 a marqué le quatre-vingt-dixième anniversaire du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Protocole de Genève de 1925). Les séminaires, organisés

en marge des réunions des États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques), visaient à réaffirmer la pertinence du Protocole, d'autant plus que la communauté internationale a les yeux tournés vers la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention, qui se tiendra en novembre 2016.

2. Armes classiques

21. Dans le cadre de ses activités dans le domaine des armes conventionnelles, l'Institut élabore des outils ciblés, contribue au renforcement des capacités et conçoit des processus améliorés et des méthodes plus efficaces de coopération et de collaboration des parties prenantes. Les activités en cours visent un triple objectif : la gestion des armes et des munitions dans les environnements fragiles, la lutte contre le commerce mondial illicite des armes et l'appui à la mise en œuvre des instruments et des directives à l'échelle internationale.

a) Mesure, établissement des priorités et évaluation des efforts de mise en œuvre des contrôles des armes légères et de petit calibre

22. Un projet pluriannuel s'est achevé par une troisième phase comprenant le renforcement des capacités en matière de gestion des armes légères, dans des ateliers régionaux sur l'utilisation et l'intégration de l'outil logiciel des normes internationales sur le contrôle des armes légères. L'outil logiciel de gestion des connaissances aide les organismes des Nations Unies, les États et la société civile à appliquer des normes en matière de conception, de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et des pratiques de contrôle des armes légères, et est disponible gratuitement sur le site Internet du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (www.smallarmsstandards.org/tools/).

b) Gestion des armes et des munitions en Somalie

23. La deuxième phase du projet de gestion des armes et des munitions en Somalie, qui se poursuit en 2016, vise à renforcer les capacités des législateurs nationaux et des autorités de sécurité compétentes en Somalie chargées d'appuyer ou de piloter l'examen des cadres nationaux relatifs au contrôle des armes et des munitions. Le projet est un exemple concret d'appui au renforcement des capacités d'un État pour assurer la sécurité de sa population et protéger son territoire. L'UNIDIR a établi un partenariat avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement et prévoit d'étendre cette action novatrice.

c) Mise en œuvre pratique du Traité sur le commerce des armes pour lutter contre les détournements

24. La première phase du projet de mise en œuvre pratique du Traité sur le commerce des armes a examiné les options et modèles d'harmonisation des systèmes de contrôle de l'utilisation finale et de l'utilisateur final afin de renforcer les mesures contre le détournement des armes, dans le but d'aider les États à mettre en œuvre le Traité.

d) Plate-forme internationale d'orientation pour les armes légères et les munitions

25. En réponse aux besoins exprimés par les praticiens sur le terrain, l'objectif du projet de Plate-forme internationale d'orientation pour les armes légères et les munitions est d'améliorer la compréhension, l'accessibilité et l'application des mesures de contrôle applicables aux armes de petit calibre et à leurs munitions dans une situation de conflit et d'après-conflit. Le projet s'est fondé sur l'outil d'évaluation des normes internationales sur le contrôle des armes légères (voir paragraphe 22) et les Directives techniques internationales sur les munitions pour élaborer un outil logiciel d'évaluation de la sûreté et de la sécurité minimale des stocks et du stockage des armes et des munitions. Le prototype a été mis à l'essai et validé lors de la première phase dans le cadre de 4 missions de terrain et des réunions consultatives techniques informelles sur la gestion des armes et des munitions ont été organisées, de même que des ateliers et des événements de portée internationale et régionale.

e) Promotion d'une approche internationale coordonnée et efficace aux engins explosifs improvisés

26. Le projet a examiné les voies et moyens que la communauté internationale pourrait utiliser pour un traitement plus coordonné et efficace des engins explosifs improvisés. Il a consisté, entre autres, à l'organisation d'un atelier résidentiel d'experts de 2 jours et à la production d'un rapport conjoint de l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement et de l'UNIDIR, intitulé « *Addressing improvised explosive devices: options and opportunities to better utilize United Nations processes and actors* ». L'étude, publiée en octobre 2015, devrait aider le Secrétaire général à préparer son rapport sur la question des engins explosifs improvisés, qu'il soumettra à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 70/46.

f) Renforcement des capacités fondé sur le sexe en matière de lutte contre les armes légères et sensibilisation en Libye

27. Le projet avait pour objectif de renforcer les capacités des femmes dans les communautés locales en Libye afin de sensibiliser et de former les autres membres de la communauté aux risques associés aux armes légères et à leurs munitions, et d'intégrer des outils de formation à la réduction des risques pertinents dans leurs propres programmes de la lutte contre les armes légères. Conçu et mis en œuvre conjointement par le Service de la lutte antimines et l'UNIDIR, le projet se poursuivra en 2016.

3. Nouvelles questions liées à la sécurité

28. Les progrès de la science et de la technologie peuvent ouvrir la voie à des méthodes, des moyens et même des domaines de guerre nouveaux, ce qui poserait des problèmes de sécurité, de stabilité, de droit et d'éthique uniques en leur genre. L'intervention de l'UNIDIR sur les nouvelles questions liées à la sécurité porte actuellement sur la cybersécurité, la sécurité de l'information, l'espace et l'utilisation de technologies de plus en plus autonomes comme armes. Les travaux de recherche et d'analyse de l'Institut rendent les défis complexes accessibles. Ils fournissent une expertise et un appui essentiels pour faire avancer les processus politiques qui s'amorcent. L'UNIDIR contribue à travers son pouvoir de mobilisation à faire avancer la réflexion sur des questions spécifiques et accorde une grande importance à la participation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur

privé. Ses travaux mettent l'accent sur le maintien des utilisations bénéfiques des technologies sophistiquées à des fins pacifiques.

a) Fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes : harmonisation des récits contradictoires

29. Dans le cadre de la deuxième phase d'un projet pluriannuel portant sur la fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes, l'UNIDIR maintient l'accent sur les domaines dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée aux discussions internationales sur l'autonomie. La phase actuelle privilégie les thèmes transversaux qui comportent des questions essentielles qui exigent des discussions et un examen au-delà des acteurs traditionnels de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur certaines armes classiques), tels que le secteur privé, les scientifiques impliqués dans la recherche et développement, les problèmes cybernétiques, l'intelligence artificielle, la gestion des risques, et les experts d'autres disciplines et communautés de pratique concernés. Les résultats de la deuxième phase, qui se poursuit en 2016, comprennent plusieurs événements, réunions d'experts ainsi que des documents d'observation.

b) Droit international et comportement des États dans le cyberspace

30. Le projet, qui prévoyait une série de réunions et qui s'est achevé en 2015, a porté sur la sensibilisation et la promotion du dialogue au niveau régional sur les diverses interprétations de l'application du droit international au cyberspace. Suite à l'atelier régional tenu à Séoul en 2014, les deuxième et troisième ateliers ont eu lieu à Nairobi, en mars 2015, et à Mascate, en juin 2015.

c) Appui au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

31. En 2014 et 2015, l'Institut a de nouveau agi en qualité d'expert-conseil auprès du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui a adopté son rapport de consensus en juin 2015 (voir A/70/174).

d) Cycle de conférences sur la cyberstabilité

32. La conférence de 2015 sur la cyberstabilité, qui a eu lieu à Genève le 9 juillet 2015, avait pour thème « la cohérence des régimes ». La conférence de 2016 a eu lieu en juin 2016, en collaboration avec le Centre d'études stratégiques et internationales en qualité de partenaire. Elle s'est penchée sur l'exploration des questions les plus mûres pour passer à la phase suivante des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

c) Cycle d'ateliers des experts sur la cybersécurité internationale

33. L'Institut et le Centre d'études stratégiques et internationales ont organisé trois ateliers d'experts sur invitation uniquement sur les questions de cybersécurité internationales, avant le début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le

contexte de la sécurité internationale pour la période 2016-2017. Les réunions ont permis d'identifier les domaines de compréhension commune et de divergence sur un certain nombre de questions de cybersécurité, y compris sur la conception de normes, l'adoption de mesures juridiques et d'approches possibles à l'utilisation malveillante des outils cybernétiques.

f) Réalités de la dépendance des puissances moyennes vis-à-vis de l'espace

34. L'étude intitulée « Réalités de la dépendance des puissances moyennes vis-à-vis de l'espace » a fourni un aperçu stratégique des considérations et des options axé sur la sécurité que les puissances spatiales moyennes pourraient exploiter pour renforcer leurs capacités en matière de sécurisation de l'accès durable à long terme aux services spatiaux.

g) Cycle de conférences sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique

35. La conférence de 2015 sur la sécurité de l'espace, qui s'est tenue à Genève les 24 et 25 août 2015, avec le concours des partenaires à long terme de la Secure World Foundation et la Simons Foundation, avait pour thème « Les fondements de la sécurité de l'espace ». La conférence de 2016, qui était la quatorzième du genre, a réuni les participants autour du thème « Maintenir l'élan : situation actuelle de la sécurité de l'espace » à Genève les 28 et 29 avril 2016.

h) Séminaire sur le droit international et à la sécurité de l'espace du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

36. En marge du troisième séminaire du forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le droit international et la sécurité de l'espace, l'Institut a organisé un déjeuner et un séminaire dans le but d'aider les parties prenantes à améliorer leur compréhension du double thème de la transparence et du renforcement de la confiance dans les activités spatiales et la sécurité de l'espace et le droit international. Ce fut également pour l'UNIDIR, l'occasion de tirer parti du succès de ses séminaires régionaux de renforcement des capacités sur l'espace pour amener les acteurs politiques clés à avoir une meilleure compréhension.

4. Sécurité et Société

37. En matière de sécurité et société, l'UNIDIR axe son intervention sur des approches intersectorielles et multidisciplinaires aux questions de sécurité, qui ont des ramifications sociétales plus larges dans des domaines tels que la santé, le développement, le maintien de la paix, le renforcement de la paix et les droits de l'homme. Toujours dans ce domaine, l'UNIDIR crée des réseaux au-delà de la communauté des spécialistes en matière de sécurité et de maîtrise des armements, par exemple, des experts en matière d'intelligence artificielle, d'éthique, des entrepreneurs en technologie, des professionnels de la santé et des spécialistes de la conception.

a) Recherche et développement d'un outil de conception fondé sur des données factuelles pour les programmes de réintégration

38. Le projet pluriannuel portant sur un outil de conception fondé sur des données factuelles pour les programmes de réintégration a pris fin en 2015. En ce qui concerne la marche à suivre, la troisième phase du projet recommande au Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à ses organisations membres de procéder à une conception fondée sur des données factuelles disponibles que les praticiens de réintégration pourront utiliser et la façon

de l'intégrer au programme de formation du Groupe de travail, en insistant sur le passage décisif des meilleures pratiques aux meilleurs processus.

b) Répercussions de la force explosive

39. Le projet pilote sur les répercussions de la force explosive, qui se poursuit en 2016, contribue à la compréhension de la nature et de l'incidence de l'utilisation de la force explosive dans les zones habitées, en particulier celles qui se situent en aval de l'explosion immédiate et de la fragmentation des armes explosives. Les diverses façons dont les répercussions de la force explosive pourraient influencer sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, et ce que la communauté internationale doit savoir pour élaborer des réponses appropriées, constituent des questions centrales à approfondir.

c) Appui à l'étude des Nations Unies sur les drones

40. L'Institut a appuyé le Bureau des affaires de désarmement dans l'organisation d'un atelier international d'experts sur les drones en juin 2015 et a rédigé une partie du rapport de l'étude sur les technologies naissantes réalisée sur recommandation du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

5. Activités diverses

a) Services consultatifs

41. Conformément aux termes de son statut, les travaux de l'UNIDIR visent à, entre autres, « permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement », « faciliter les négociations en cours sur le désarmement » et « encourager des initiatives nouvelles pour de nouvelles négociations ». Dans la pratique, cela consiste à fournir des services consultatifs, généralement sur une base pro bono. Le nombre de demandes pour ces services a largement dépassé la capacité du personnel à répondre à chacune d'elles et constitue un bon indicateur de l'impact des travaux et de la réputation de l'Institut.

42. Le personnel de l'UNIDIR (institutionnel et de recherche) a fourni un appui aux travaux, entre autres, du Président de la Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létales autonomes de la Convention sur certaines armes classiques. Il a également prodigué des conseils aux présidents de la Conférence du désarmement et d'autres titulaires de charge à leur demande, et a animé les quatre panels du Forum de la société civile de la Conférence convoqués par son Secrétaire général, le 19 mars 2015.

43. Outre les États Membres et les titulaires de charge des organes de désarmement, les demandes émanent du système des Nations Unies, des groupes régionaux, d'organisations internationales, multilatérales et régionales ainsi que d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, des médias ou de groupes de la société civile. Le personnel est régulièrement amené à prodiguer des conseils, à s'entretenir avec les parties intéressées ainsi qu'à faire des exposés lors de réunions et conférences internationales, et ces activités se poursuivent en 2016.

44. Bien que les États Membres attendent des conseils et un appui du personnel de l'UNIDIR, le financement des projets ne couvre pas précisément cette activité. Cela pose un problème, en particulier pour le personnel de recherche, pour qui ces demandes représentent un travail en sus des travaux qu'ils réalisent déjà à plein temps dans le cadre des projets.

b) Éducation en matière de désarmement

45. Dans le cadre de sa mission consistant à fournir à la communauté internationale des données, des études et des analyses plus diversifiées et plus exhaustives, l'Institut considère l'éducation comme l'un des piliers de ses activités et poursuivra cette activité en 2016. En plus de ses séances d'information à l'intention de groupes d'étudiants, l'UNIDIR a apporté un appui au Programme de formation au désarmement et à la non-prolifération nucléaires du bureau de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche basé à Hiroshima au Japon ; il a également pris part à une simulation de négociation du désarmement dirigée par l'ancien ministre des affaires étrangères de la Suisse à l'Université de Genève.

c) Réseau du Traité sur le commerce des armes

46. L'UNIDIR, Small Arms Survey, le Centre de politique de sécurité de Genève et le Centre on Conflict, Development and Peacebuilding, affilié à l'Institut de hautes études internationales et du développement, ont créé un réseau du Traité sur le commerce des armes, un forum de collaboration régulière dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre du Traité et qui poursuivra ses travaux en 2016.

d) Prise en compte de la problématique hommes-femmes

47. Conformément à la politique de l'Organisation des Nations Unies, l'UNIDIR est déterminé à promouvoir l'égalité entre les sexes. Pour ce faire, les femmes et les filles participent pleinement à toutes les activités liées à la paix, à la sécurité et au désarmement. L'UNIDIR envisage d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans ses travaux et a rejoint l'initiative International Geneva Gender Champions, un projet qui se poursuivra en 2016.

B. Performance institutionnelle en 2015

48. Un aperçu des activités menées par le personnel institutionnel dans le cadre de l'appui aux projets et aux activités de l'Institut détaillés dans la section précédente est présenté ci-dessous ; il est basé sur les réalisations réelles de la période allant de janvier à décembre 2015. En outre, le personnel de recherche de l'UNIDIR étant engagé selon les projets, le directeur, le directeur-adjoint et le chef de la recherche devraient tous disposer d'états de service et d'expertise, non seulement pour concevoir et mettre en œuvre des projets, mais aussi pour répondre aux demandes d'expertise et de conseil.

1. Conception de projets et mobilisation des ressources

49. L'UNIDIR ne disposant pas d'un cadre permanent de personnel de recherche (les chercheurs sont embauchés pour des projets spécifiques, et à partir de 2015, généralement en vertu de contrats de consultant de courte durée), le personnel institutionnel assure la majeure partie de la conceptualisation et de l'élaboration des nouveaux projets. L'élaboration d'un nouveau projet part d'une idée dont l'originalité et la faisabilité doivent être rigoureusement examinées. Seuls les concepts intellectuels qui demeurent réalisables à l'issue de ce processus font l'objet d'un plan de projet et d'une proposition de projet externe. Une fois la proposition de projet achevée, le personnel institutionnel s'investit activement dans la recherche de fonds pour en assurer le financement.

2. Conception d'accords de financement

50. Une fois qu'un donateur potentiel fait part de son engagement, le personnel institutionnel rédige un accord de financement en collaboration avec les services juridiques et financiers de ce dernier. Des accords sont également négociés et signés avec l'ensemble des donateurs institutionnels de l'Institut.

3. Mise en œuvre et supervision des projets

51. Le personnel institutionnel est chargé du suivi de la mise en œuvre de chaque activité. Cela inclut les arrangements contractuels, la passation des marchés, les réunions régulières avec le personnel du projet aux fins du suivi des progrès, de l'évaluation du personnel du projet, des consultants et des entrepreneurs, du décaissement des paiements et de l'évaluation des projets. La majeure partie des activités de l'UNIDIR étant réalisée par des chercheurs en vertu de contrats de consultants et institutionnels, le personnel institutionnel entreprend de manière constante l'embauche, la supervision et l'évaluation du personnel de recherche.

4. Rapports des donateurs

52. Après la mise en œuvre d'un projet, le personnel institutionnel apporte un appui à ses homologues de la recherche dans la finalisation de la partie narrative et élabore la composante financière des rapports à l'intention du donateur. Les modèles de rapports exigés par les donateurs peuvent comporter de grandes différences et ces derniers sont rarement disposés à adopter le modèle standard des Nations Unies ou de l'UNIDIR.

5. Organisation de conférences et d'autres événements

53. Le personnel institutionnel assure la gestion des événements. En 2015, l'UNIDIR a organisé ou coorganisé les 34 événements énumérés ci-dessous, qui exigeaient tous du personnel institutionnel un volume important de travail, y compris l'envoi d'invitations, le suivi des réponses, l'envoi de rappels, la réservation de locaux, les dispositions pour les enregistrements audio et l'organisation de la restauration. La liste suivante présente les événements dans l'ordre chronologique inverse :

- a) 1925–2015 : le Protocole de Genève à 90, tenu à Genève le 15 décembre;
- b) Droit international et sécurité de l'espace, tenu à Beijing le 30 novembre;
- c) Examen des moteurs de la course à la fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes, tenu à Genève le 11 novembre;
- d) Engins explosifs improvisés : options de renforcement de la réponse internationale, tenu à Genève le 10 novembre;
- e) Réunion du groupe d'experts sur le thème « technologies convergentes, réponses divergentes ? Armes autonomes, cyber-intelligence et intelligence autonome », tenue à Genève les 9 et 10 novembre;
- f) « Initiation d'un dialogue mondial sur le renforcement des systèmes de contrôle sur l'utilisation/utilisateur final(e) : l'harmonisation peut-elle aider à prévenir les détournements ? », tenu à Genève le 27 octobre.
- g) Application des directives sur les armes de petit calibre et les munitions dans les zones touchées par les conflits : leçons apprises et outils pour des solutions, à New York le 26 octobre

- h) La sûreté par la sécurité : liens entre la sûreté de l'espace et les initiatives internationales pour le développement durable de l'espace à l'Organisation des Nations Unies, tenu à New York le 22 octobre
- i) Réunion d'information du Directeur de l'UNIDIR avec les États Membres, tenue à New York le 13 octobre
- j) Cyberarmes et armes autonomes : chevauchement, interaction et vulnérabilités potentiels, à New York le 9 octobre
- k) « Une zone exempte d'armes nucléaires en Europe : utopie ou option politique réaliste ? », tenu à Genève le 4 septembre
- l) Examen des options et modèles pour améliorer la coopération et renforcer les systèmes de contrôle sur l'utilisation finale et l'utilisateur final, tenu à Cancun au Mexique, le 25 août
- m) Sûreté spatiale 2015 : fondements qui sous-tendent la sûreté spatiale, à Genève les 24 et 25 août
- n) Du Protocole de Genève au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines : enseignements tirés et opportunités, à Genève le 12 août
- o) Implications et enseignements tirés de l'épidémie de la maladie à virus Ebola pour la Convention sur les armes biologiques, tenu à Genève le 7 août
- p) Réunion consultative informelle sur les options pour l'harmonisation des systèmes de contrôle de l'utilisation finale et de l'utilisateur final, tenue à Genève le 9 juillet
- q) Séminaire sur la cyberstabilité de 2015 : régime cohérence, tenu à Genève le 9 juillet
- r) Renforcement des capacités sur les cadres nationaux de gestion des armes et des munitions : premier processus de consultation, tenu à Mogadiscio du 22 au 25 juin
- s) « La non-prolifération et le désarmement nucléaire : quelle direction après la Conférence d'examen du TNP 2015 ? », tenu à Genève le 18 juin
- t) Vision d'avenir : perspectives des experts sur la cyberpolitique internationale, tenue à Genève le 16 juin
- u) Séminaire international sur l'amélioration de la transparence, du contrôle et de la responsabilité pour toute utilisation de drones armés en dehors des conflits armés, tenu à Genève les 15 et 16 juin
- v) La communauté internationale et les engins explosifs improvisés : établissement d'un processus et de réponses coordonnés, atelier résidentiel, tenu à Genève les 8 et 9 juin
- w) Cycle de réunions sur le droit international et le comportement des États dans le cyberspace : Séminaire régional Eurasie, tenu à Mascate les 3 et 4 juin
- x) Renforcement des capacités d'identification des armes et suivi dans les situations de conflit et d'après-conflit, tenu à New York le 4 juin

y) Incidence humanitaire : pourquoi l'éthique est importante pour la politique des armes nucléaires, tenue à New York le 8 mai

z) Conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient : comment surmonter les obstacles, tenue à New York le 1^{er} mai

aa) Réunion informelle du groupe d'experts sur les options pour l'harmonisation des systèmes de contrôle de l'utilisation/utilisateur final(e), tenue à Vienne les 22 et 23 avril

bb) Réunion d'information du Directeur avec les États Membres, tenue à Genève le 21 avril

cc) Réunion d'experts sur la transparence et les systèmes d'armes létales autonomes de la Convention sur certaines armes classiques, tenue à Genève en avril

dd) Dépenses militaires en période de tension, à Genève le 13 avril

ee) Principes de l'auto-défense dans l'espace : perspectives nationales et questions essentielle, à Genève le 31 mars

ff) Convention sur les armes biologiques : événement du quarantième anniversaire, tenu à Genève le 30 mars

gg) Atelier à l'appui du Code de conduite de La Haye et la non-prolifération des mhh) Cycle de réunions sur le droit international et le comportement des États dans le cyberspace : Séminaire régional Afrique, tenu à Nairobi les 3 et 4 mars

6. Communication et sensibilisation

54. Les activités de communication et de sensibilisation sont essentielles pour transmettre à la communauté internationale les résultats des recherches de l'UNIDIR. Toutes les publications ou les produits écrits sont soit traités par le personnel institutionnel, ou soit traités par des consultants qu'il supervise, à travers des tâches telles que les travaux éditoriaux, la mise en page, le maintien de la base de données des publications, la relecture, la distribution et la production de dépliants. Le personnel institutionnel est responsable d'une variété de produits liés à Internet, de la rédaction et de l'envoi du bulletin d'informations électronique de l'Institut à l'édition des enregistrements audio des conférences. Il est à l'origine de la présence de l'UNIDIR dans les médias sociaux, qui a connu une croissance soutenue en 2015.

55. Le niveau de prise de conscience de l'ampleur et de la qualité des activités de l'Institut pourrait être plus élevé. Toutefois, les efforts de sensibilisation de l'Institut continuent d'être entravés par la perte en 2013 du seul personnel de communication dédié, due à un manque de financement institutionnel.

7. Voyages

56. Seul le personnel institutionnel a accès à Umoja et est par conséquent responsable de l'organisation de ses propres voyages et de ceux des consultants et des experts invités aux réunions. Après les procédures de voyage des Nations Unies, les actions connexes comprennent l'enregistrement des individus et des coordonnées bancaires dans Umoja, l'information des participants parrainés sur les règles et règlements voyage, les préparatifs de voyage pour les participants ; la création

d'autorisations de voyage ; et l'appui à l'élaboration des rapports de dépenses des participants.

C. Ressources et dépenses pour 2015

57. En 2015, les recettes de l'Institut étaient de 2 967 653, pour des dépenses totales de 2 073 845, comme indiqué dans le tableau 2 de l'annexe II. Pour la première fois, les informations financières contenues dans le présent rapport sont présentées conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'annexe I explique les principales différences entre les normes comptables du système des Nations Unies et les normes IPSAS. Le passage du système des Nations Unies de ses normes comptables propres aux normes IPSAS explique la baisse perçue des recettes en 2015, du fait de la différence entre les systèmes comptables, en particulier le changement de comptabilisation des contributions volontaires. Selon les normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées dans l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours ainsi que pour les années à venir. En conséquence, un certain nombre de décaissements importants au profit de l'Institut ne sont pas inscrits dans les comptes de 2015.

58. La majeure partie du montant total des contributions volontaires a été affectée à des projets spécifiques. Les projets et activités bénéficient d'un financement continu sur toute l'année. Ainsi, le budget annuel et biennal est indicatif. Les chiffres de planification préalable sont basés sur une évaluation des réalisations souhaitées de l'Institut pour l'année et une évaluation des tendances historiques en matière de financement.

D. Activités, ressources et dépenses pour 2016

59. Plusieurs projets lancés en 2015 se poursuivent en 2016, comme indiqué ci-dessus. En outre, l'UNIDIR a lancé les nouveaux projets suivants dans les cinq premiers mois de 2016 :

a) Vue d'ensemble de la vérification du désarmement nucléaire

60. Indépendamment de tout accord conclu sur la voie à suivre en matière de désarmement nucléaire, des mécanismes doivent être convenus entre possesseurs et non-possesseurs d'armes nucléaires aux fins de vérifier la destruction de ces armes dans la phase ultime pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le projet apportera un éclairage sur la façon de lier une interdiction simple à une élimination effective des armes nucléaires, en mettant l'accent sur l'identification des précédents juridiquement contraignant pour parvenir à leur élimination vérifiable.

b) Armes nucléaires à courte portée dans l'Europe d'aujourd'hui : des tremplins pour des restrictions et des réductions

61. Le projet, qui se prolongera jusqu'en 2017, examinera les propositions qui appellent au retrait des armes non stratégiques en vue de leur stockage permanent en Europe, afin d'identifier les points d'accord, des questions à résoudre et des problèmes associés à la mise en œuvre pratique de cette approche. Une attention particulière sera accordée à la confiance et au renforcement des mesures de confiance qui pourraient démontrer la faisabilité de cette approche et faciliter le dialogue entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie avec la

participation active des États Membres et des partenaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

c) Mise en œuvre pratique du Traité sur le commerce des armes pour lutter contre les détournements

62. En s'appuyant sur une première phase réussie, qui a examiné la façon dont le contrôle sur l'utilisation finale et l'utilisateur final pourrait renforcer les mesures contre le détournement des armes, la deuxième phase du projet met l'accent sur la promotion du dialogue régional aux fins de promouvoir la coopération et de renforcer lesdits contrôles.

d) Plate-forme internationale d'orientation pour les armes légères et les munitions

63. La deuxième phase du projet vise la finalisation des outils de gestion des armes et des munitions et le lancement de la plate-forme. Une réunion consultative informelle sur la gestion des armes et des munitions dans des milieux fragiles et des ateliers nationaux d'évaluation sont également prévus.

e) Appui au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

64. L'UNIDIR a été sélectionné en tant qu'expert-conseil auprès du Groupe d'experts gouvernementaux, qui a été créé par l'Assemblée générale et, conformément à sa résolution 70/237, commencera ses travaux en août 2016.

f) Appui au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

65. Dans le cadre de son programme, l'UNIDIR prévoit d'organiser un séminaire à New York qui se penchera sur des éléments et des voies vers le désarmement nucléaire qui figuraient en bonne place lors de la réunion du Groupe de travail. L'événement et le document d'information d'accompagnement viendront compléter les efforts déployés par le Président du Groupe de travail pour informer l'examen par la soixante et unième session de l'Assemblée générale du rapport du Groupe de travail. À cet égard, il contribuera également à renforcer la sensibilisation et les capacités des petites missions, par exemple, les États Membres représentés à New York, mais pas à Genève, qui n'ont pas été en mesure d'assister régulièrement aux réunions du Groupe de travail.

c) Compréhension des causes des risques de l'arme nucléaire

66. Depuis 2010, les décideurs, les médias et le public ont manifesté un intérêt accru pour les conséquences humanitaires de l'explosion d'armes nucléaires, ce qui a également attiré l'attention sur la nécessité de mieux comprendre les causes et le niveau de risque de leur utilisation. Le projet prendra fin en 2017 par la publication de documents et l'organisation d'un colloque qui réunira des experts des risques et des praticiens multilatéraux pour explorer les causes des risques des armes nucléaires et informer la communauté du désarmement nucléaire.

67. Une mobilisation active de ressources financières est en cours pour un certain nombre d'autres propositions de projets. Le programme de travail 2016 dépendra des fonds obtenus tout au long de l'année pour les activités de projets. En 2016, l'accent est mis sur les partenariats au sein du système des Nations Unies : l'UNIDIR a signé un mémorandum d'accord sur la coopération avec le Service de la lutte antimines en mai 2016, et il étudie un projet commun avec l'UNITAR, qui présentera le travail de l'Institut sur le contrôle des armes lors des activités de formation de l'UNITAR. L'UNIDIR co-parraine également, en collaboration avec la Secure World Foundation, le dixième atelier des Nations Unies sur le droit spatial, organisé par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, qui se tiendra en septembre 2016.

68. Les recettes et les dépenses pour le premier trimestre 2016 figurent au tableau 2 de l'annexe II, et les prévisions de coûts du personnel institutionnels pour 2016 figurent à l'annexe IV. La majeure partie du montant total des contributions volontaires est affectée à des projets spécifiques. Les projets et activités bénéficient d'un financement continu tout au long de l'année.

E. Activités et plan financier prévus pour 2017

69. Un certain nombre de projets en cours se poursuivront en 2017 et le reste du programme de travail pour 2017 dépendra de l'obtention de fonds pour les nouveaux projets. Les questions nucléaires continueront de figurer en bonne place dans le programme de travail de l'Institut, qui sera davantage précisé par les préparatifs de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. L'UNIDIR devrait prendre des dispositions pour fournir un appui à la Conférence du désarmement et à ses membres si celle-ci parvenait à surmonter l'impasse de 20 ans et à entamer des négociations. De même, la convocation d'un Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes en 2017, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, pourrait vraisemblablement faire appel à l'expertise bien établie de l'Institut dans ce domaine. En ce qui concerne les armes classiques, l'Institut devrait poursuivre la conception de produits à travers l'identification de nouvelles opportunités et en fonction des besoins des clients.

70. Les prévisions de dépenses financières pour soutenir le programme de travail 2017 sont estimées à 2 531 000, comme indiqué en annexe III. Le budget de fonctionnement institutionnel prévu pour 2017 figure en annexe V.

IV. Perspectives : la mobilisation des ressources pour les opérations

71. L'UNIDIR ne déroge pas à ses cinq mécanismes de financement décrits dans le document A/70/177 (voir les paragraphes 80 à 87). À cet égard, il convient de noter qu'un certain nombre d'États ont exprimé leur soutien à l'idée que l'Assemblée générale puisse commander des études spécifiques auprès de l'UNIDIR, et qu'en 2015, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Institut a obtenu une subvention de projet de taille de la part d'une grande fondation privée.

72. Si l'UNIDIR continue de générer avec succès des fonds pour les activités du projet, il revient aux États Membres, individuellement et collectivement, de relever

le défi de décider des voies et moyens de couvrir les coûts de fonctionnement (budget des opérations institutionnelles) d'une manière durable afin de soutenir le travail de fond de l'Institut.

73. L'année 2015 a marqué le trente-cinquième anniversaire de l'Institut et l'adoption par consensus de la résolution 70/69 de l'Assemblée générale. Elle a prié le Secrétaire général « de présenter, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à titre tout à fait exceptionnel, dans le but de garantir la pérennité de l'Institut mais sans que cela ne crée de précédent, un plan de financement tenant compte des ressources additionnelles préconisées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement ». La proposition est informée par une évaluation des besoins en personnel de base de l'UNIDIR, préparée par le Secrétariat dans la première moitié de l'année 2016.

74. Le Secrétaire général a également été mandaté par la résolution de commander une évaluation par une tierce partie indépendante chargée de proposer une « structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables » permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs au-delà de l'exercice 2019. Le Secrétaire général est en outre prié de faire rapport à l'Assemblée générale à cet égard à sa soixante-treizième session en tenant compte de l'évaluation en question.

75. La tâche principale de l'évaluation par une tierce partie consistera à examiner les « aspects structurels, financiers, administratifs et opérationnels futurs de l'Institut », essentiellement les éléments nécessaires à l'UNIDIR pour s'acquitter de son mandat. L'UNIDIR étant partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies et tenu de respecter les règles et politiques de l'Organisation conformément aux termes de son mandat, l'effort exigera un engagement considérable de la part d'un éventail de bureaux au sein du Secrétariat.

V. Conclusion

76. Tandis que 2015 a été une année de transition et de stabilisation pour l'Institut, en 2016, il a entrepris de réaliser sa vision d'un UNIDIR redynamisé, plus résilient et durable, doté d'un programme de travail toujours pertinent pour la communauté du désarmement dans un monde en mutation rapide et qui facilite une meilleure compréhension des enjeux et une réponse politique plus efficace. Cela implique un modèle de fonctionnement plus anticipatif et un avenir plus sûr pour l'Institut. Il devrait affranchir l'Institut des luttes administratives quotidiennes et responsabiliser la direction et le personnel de recherche pour planifier de façon plus stratégique l'orientation des futures activités de l'UNIDIR. L'objectif est d'achever le processus de redynamisation d'ici la fin de 2017, ce qui représente un laps de temps réaliste mais ambitieux.

77. À un moment où les États Membres appellent à une plus grande efficacité et où Umoja, l'outil de gestion des ressources des Nations Unies, vise à réaliser un maximum d'économies d'échelle, la normalisation s'avère difficile à concilier avec un financement imprévisible pour de très petites entités extrabudgétaires telles que l'UNIDIR. Dans le même temps, les États Membres ont continué à exprimer leur soutien, à la fois financier et politique, à l'UNIDIR et à valoriser ses travaux. Combiné au soutien de l'administration des Nations Unies, le soutien des États

Membres renforce la confiance dans la capacité de l'Institut à continuer à fournir une analyse indépendante et de haute qualité et des conseils à la communauté du désarmement dans l'avenir.

Annexe I

Adoption des normes comptables internationales pour le secteur public

1. Les états financiers de l'Organisation des Nations Unies sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers de l'UNIDIR pour 2015 ont également été établis conformément aux normes IPSAS. Les années antérieures, les états financiers étaient établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Aperçu des principaux changements apportés aux états financiers suite à l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public

2. Les états financiers établis conformément aux normes IPSAS sont élaborés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ce qui constitue un changement considérable par rapport aux Normes comptables du système des Nations Unies, qui reposaient sur la méthode de comptabilité de caisse modifiée. La comptabilité d'exercice implique de comptabiliser les transactions et les autres événements au moment où ils se produisent et d'inscrire aux états financiers l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de l'entité concernée à leur valeur à la date de clôture des comptes. En conséquence, les politiques comptables de l'Organisation et de l'UNIDIR ont été mises à jour pour assurer la conformité avec les normes IPSAS.

3. **Éléments d'actif.** Lorsque les Normes comptables du système des Nations Unies étaient appliquées, les actifs corporels et incorporels étaient passés en charges au moment de l'achat et ne figuraient pas au bilan. En application des normes IPSAS, et cette année pour la première fois, l'Organisation a fait figurer ses immobilisations corporelles, ses stocks et ses actifs incorporels dans le corps des états financiers. Les éléments d'actif entrant dans la catégorie des instruments financiers étant désormais comptabilisés à la valeur de marché. L'Organisation a également créé des comptes de correction de valeur au titre des créances douteuses en application des normes IPSAS.

4. **Éléments de passif.** Tandis que dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies, seuls quelques-uns des éléments de passif étaient comptabilisés, les normes IPSAS prescrivent de comptabiliser la totalité de ces éléments. Avec le passage aux normes IPSAS, l'Organisation a comptabilisé ses engagements à long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des jours de congé annuel accumulés et des prestations liées au rapatriement. Les charges à payer pour l'assurance maladie après cessation de service sont inscrites au niveau central dans des fonds distincts pour chaque entité des Nations Unies reflétés dans le volume I du rapport financier et des états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (l'UNIDIR faisant partie de ces entités) et ne sont donc pas représentés à titre d'éléments de passif sur les états des fonds fiduciaires individuels. Les provisions pour d'autres prestations dues au personnel et les éléments de passif, telles que le rapatriement, les congés annuels et les questions couvertes par l'appendice D du Règlement du personnel, sont également inscrites sur les fonds distincts et ne figurent pas dans les états financiers de l'Institut. Les prestations dues au personnel et les éléments de passif sont décrits plus en détail aux pages 130 à 132 de l'annexe

aux rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice achevé au 31 décembre 2014 (A/70/5 (Vol. I) et Corr.1).

5. **Produits.** Dans le cadre des normes IPSAS, l'Organisation a modifié les modalités de comptabilisation des contributions volontaires. Les produits sont à présent comptabilisés dès la signature d'un accord pour fournir un financement volontaire inconditionnel. La comptabilisation des produits issus des contributions volontaires correspond au montant total de l'accord, y compris tout engagement de financement qui sera reçu dans les années à venir, avant même la réception de la liquidité.

6. **Charges.** Les charges ne sont désormais inscrites aux états financiers qu'une fois les biens ou services reçus, et non plus au moment de l'engagement, comme c'était le cas aux termes des normes comptables du système des Nations Unies. Ainsi, en application des normes IPSAS, les engagements inscrits aux budgets ne sont pas considérés comme des charges dans les états financiers tandis que les engagements pour les biens et services reçus au cours de l'année le sont. Comme on le fait pour les éléments de passifs, les frais d'assurance après la cessation de service et les prestations dues au personnel, telles que les bourses d'études, le rapatriement, les congés annuels et les questions abordées par l'appendice D du Règlement du personnel, sont désormais comptabilisés dans les états financiers. Ils sont inscrits au niveau central dans des fonds distincts pour chaque entité des Nations Unies reflétés dans le volume I du rapport financier et des états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes et ne sont par conséquent pas représentés sur les états des fonds fiduciaires individuels.

Annexe II

Tableau 1
Recettes et dépenses pour prévues pour 2015 et 2016^a

(En milliers de dollars É.-U)

<i>Description</i>	<i>Prévisions pour 2015</i>	<i>Prévisions pour 2016</i>
Solde du fonds au début de l'exercice ^b	1 603,9	1 961,0
Recettes		
Contributions volontaires et dons publics	2 802,5	2 870,4
Subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU	303,8	292,3
Autres contributions interorganisations	30,8	34,3
Revenu d'intérêts	9,6	11,8
Recettes diverses	18,3	18,6
Recettes totales	3 165,1	3 227,4
Ajustements sur exercice antérieur	3,1	0,3
Remboursement aux donateurs ^c	(41,1)	(48,0)
Obligations de l'exercice antérieur	15,7	18,4
Total des fonds disponibles	4 746,7	5 159,1
Charges directes		
Charges institutionnelles		
Personnel et autres dépenses de personnel	991,7	1 167,6
Voyages institutionnels	15,9	15,2
Charges de fonctionnement	57,4	60,7
Coûts des projets		
Personnel et autres dépenses de personnel	1 246,5	1 238,7
Frais de voyage	126,1	123,1
Services contractuels	79,2	72,7
Achats	15,9	14,9
Bourses, subventions et autres	109,7	128,0
Total charges directes	2 642,3	2 821,0
Coûts d'appui au programme	143,4	147,7
Total charges	2 785,6	2 968,7
Solde des fonds en fin d'exercice	1 961,0	2 190,4

^a Prévisions (sur la base des normes comptables du système des Nations Unies) telles que présentées dans le document A/70/177.

^b Fonds engagés conformément aux accords avec les donateurs.

^c Conformément aux accords spécifiques de contribution, les remboursements sont émis aux donateurs lorsque les activités spécifiques du projet sont modifiées et/ou entraînent des dépenses réelles inférieures au montant initialement prévu dans le budget convenu par les donateurs.

Tableau 2
Recettes et dépenses réelles pour 2014, 2015 et le premier trimestre 2016^a
 (En milliers de dollars É.-U)

<i>Description</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Premier trimestre 2016</i>
Produits			
Contributions volontaire ^b	3 754	2 403	608
Revenu d'investissement	10	11	5
Autres transferts et affectations	321	524	420
Autres recettes	6	30	20
Total recettes	4 091	2 968	1 053
Dépenses			
Salaires, indemnités et prestations dues aux employés	2 045	1 427 ^c	257 ^d
Indemnités et allocations autres que celles des employés	245	176	111
Subventions et autres transferts	80	39	0
Fournitures et consommables	5	0	0
Frais de voyage	120	101	63
Autres frais de fonctionnement	287	213	9
Appui au programme et dépenses au prorata	124	110	22
Autres dépenses	16	8	0
Total dépenses	2 922	2 074	462
Excédent/ (déficit) pour l'exercice	1 169	894	591

^a Les chiffres pour 2014-2015 sont tirés de l'état de la performance financière de l'UNIDIR pour l'exercice achevé au 31 décembre 2015. Les états ont été établis conformément aux normes IPSAS.

^b Le passage du système des Nations Unies de ses normes comptables propres aux normes IPSAS explique la baisse perçue des recettes en 2015, du fait de la différence entre les systèmes comptables. En particulier, la baisse perçue est due au changement de comptabilisation des contributions volontaires. Selon les normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées dans l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours ainsi que pour les années à venir. En conséquence, un certain nombre de décaissements importants au profit de l'Institut ne sont pas reflétés dans les comptes de 2015.

^c Sur ce montant, les frais du personnel institutionnel en 2015 se montent à 996 438 dollars.

^d Les frais du personnel institutionnel pour le premier trimestre de 2016 se montent à 271 579 dollars. Un montant de 50 550,50 dollars se rapportant à des avances de salaire au mois octobre 2015 qui a été comptabilisé en 2015 a été repris au premier trimestre de 2016. À la lumière de cette reprise, le montant total des traitements, indemnités et prestations dues aux employés apparaît inférieure au montant réel encouru.

Tableau 3
Détails des contributions volontaires pour 2015^a

(En dollars É.-U.)

	<i>Montant</i>
A. Contributions volontaires	
Allemagne	569 890 ^b
Australie	111 852
Autriche	5 525 ^c
Canada	19 606
Chine	20 000
Émirats arabes unis	10 000
Estonie	5 495 ^d
États-Unis d'Amérique	10 000
Fédération de Russie	100 000
Finlande	261 202 ^e
Fondation pour la recherche stratégique	10 604
France	160 000
Hongrie	11 338
Inde	15 000
Irlande	166 900 ^f
Kazakhstan	19 975 ^g
Luxembourg	17 260 ^h
MacArthur Foundation	110 000
Mexique	10 000
Norvège	132 240 ⁱ
Pakistan	4 969
Pays-Bas	367 490
Qatar	10 000
Serbie	2 000
Simons Foundation	20 005
Suisse	288 974 ^j
Turquie	5 000
Union européenne	15 069
Remboursement aux donateurs	(77 722)
Sous-total, A	2 402 672
B. Autres transferts et affectations	
Subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU	328 700 ^k
Bureau des affaires de désarmement	79 500
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	27 531
Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements	88 378

	<i>Montant</i>
Sous-total, B	524 109
Total	2 926 781

^a Les chiffres sont tirés de l'état de la performance financière de l'UNIDIR pour l'exercice achevé au 31 décembre 2015. Les états ont été établis conformément aux normes IPSAS. Voir les paragraphes d'introduction sur l'adoption des normes IPSAS et les principaux changements entre les normes IPSAS et les normes comptables du système des Nations Unies.

^b 113 379 dollars dans ce montant représentent un engagement pour 2016.

^c Un montant supplémentaire de 30 979 dollars promis pour 2015 est comptabilisé selon les normes IPSAS en 2014 au moment de la signature de l'accord.

^d Contribution pour 2016.

^e 108 933 dollars dans ce montant représentent un engagement pour 2016.

^f 100 000 dollars dans ce montant représentent un engagement pour 2016.

^g 9 975 dollars dans ce montant pour 2014 ont été comptabilisés en 2015.

^h 8 824 dollars dans ce montant pour 2014 ont été reçus en 2015.

ⁱ Un montant supplémentaire de 775 555 dollars promis pour 2015 est comptabilisé selon les normes IPSAS en 2014 au moment de la signature de l'accord.

^j Un montant supplémentaire de 147 033 dollars promis pour 2015 est comptabilisé selon les normes IPSAS en 2014 au moment de la signature de l'accord.

^k 27 800 dollars dans ce montant représentent une avance reçue à la fin de 2015 pour l'exercice 2016.

Annexe III

Prévisions des recettes et des dépenses pour 2017^a

(En milliers de dollars É.-U)

<i>Description</i>	<i>2017</i>
Produits	
Contributions volontaires	3 120
Revenu d'investissement	11
Autres transferts et affectations	428
Autres recettes	18
Total recettes	3 577
Dépenses	
Salaires, indemnités et prestations dues aux employés	1 759
Indemnités et allocations autres que celles des employés	213
Subventions et autres transferts	60
Fournitures et consommables	3
Frais de voyage	112
Autres frais de fonctionnement	253
Appui au programme et dépenses au prorata	119
Autres dépenses	12
Total dépenses	2 531
Excédent/ (déficit) pour l'exercice	1 046

^a Les projections pour 2017 ont été calculés sur la base de la moyenne des années 2014, 2015 et 2016, majorée de 1 %.

Annexe IV

Prévision des frais du personnel institutionnel pour 2016^a

(En milliers de dollars É.-U)

2016	Total Salaire net	Évaluation du personnel	Dépenses communes de personnel	Indemnités de représentation	Total
Contrats des Nations Unies					
D-2	213,8	36,9	72,9	0,6	324,2
P-5	177,1	27,1	60,4	–	264,6
P-5	177,1	27,1	60,4	–	264,6
P-3	125,8	17,2	42,9	–	185,9
2 SG (AC)	190,4	70,6	65,0	–	326,0
Total	884,2	178,9	301,6	0,6	1 365,3

Abréviation : SG (AC) = Services généraux (Autres classe).

^a Sur la base des coûts salariaux standards pour l'exercice biennal 2016-2017 applicable à Genève (version 9).

Annexe V

Budget de fonctionnement institutionnel pour 2017

(En milliers de dollars É.-U)

	<i>Montant</i>
Personnel institutionnel^a	
D-2	324,2
P-5	264,6
P-5	264,6
P-3	185,9
1 SG (AC)	163,7
Sous-total, personnel institutionnel	1 203,0
Frais de voyage	20,0
Communication et sensibilisation	10,0
Service informatique et télématique	18,0
Télécommunications	6,0
Frais de fonctionnement divers	17,0
Sous-total, frais de fonctionnement institutionnel	71,0
Sous-total	1 274,0
Coûts d'appui au programme	63,7
Total	1 337,7

Abréviation : SG (AC) = Services généraux (Autres classe).

^a Sur la base des coûts salariaux standards pour l'exercice biennal 2016-2017 applicable à Genève (version 9).